

# INFORMATIONS PRATIQUES

## Année scolaire 2024-2025

### 1 - Rentrée des classes septembre 2024

**3<sup>ème</sup> Prépa Métiers : le lundi 02 septembre 2024 à 9h00**

**Secondes Bac Prof - CAP 1ère année et : le lundi 02 septembre 2024 à 9h00**

**1ères Bac Professionnel et BTS 1ère année: le mercredi 04 septembre 2024 à 8h10**

**Terminales Bac Prof et CAP et BTS 2ème année: le mercredi 04 septembre 2024 à 10h15**

### 2 – Internat

L'accueil à l'internat des internes filles de 2de bac prof. et de CAP 1ère année se fera le **lundi 02 septembre 2024 à partir de 16h15**. Pour les internes des classes de 1ères/terminales bac et CAP, l'accueil se fera le **mercredi 04 septembre à partir de 16h15**.

Les internes garçons de 2des Bac Prof et de CAP1 sont également pris en charge le **lundi 02 septembre 2024 à 17h30**. Ils seront conduits dans le lycée assurant leur hébergement par un membre du personnel Vie scolaire. Les internes garçons de 1ères et terminales bac-CAP seront admis à l'internat du lycée partenaire le **mercredi 04 septembre 2023 à 17h30**.

### 3 – Fournitures

Un minimum d'achats vous sera demandé. Votre enfant doit se présenter à la rentrée avec le matériel nécessaire pour la prise de notes. **Vous trouverez la liste des fournitures demandées sur le site Internet du lycée.** Vous procéderez ensuite progressivement à l'acquisition des dernières fournitures nécessaires.

### 4 – Pension et demi-pension

- L'établissement travaille en continu et les élèves ont une heure pour déjeuner. Il est donc très difficile de rentrer chez soi.  
- La réglementation financière se trouve sur le site du lycée **[www.lycee-dolmen.com](http://www.lycee-dolmen.com)**.

**Par ailleurs, les modifications de régime (interne et demi pensionnaire 4 ou 5 j) seront stoppées dès le vendredi 13 septembre 2024 et ne pourront se faire ensuite qu'en fin de trimestre (à partir de la mi-décembre pour le 2<sup>ème</sup> trimestre, puis fin mars pour le 3<sup>ème</sup> trimestre).**

### 5 – Fonds Social Lycéen

L'établissement dispose d'un fonds social d'aide aux familles en difficulté financière. Si vous êtes dans ce cas, votre enfant ou vous-même devez retirer un dossier de demande de fonds social auprès du service gestion ou de la Vie Scolaire. Il vous est toutefois possible de faire appel à l'Assistante Sociale Scolaire en prenant rendez-vous auprès des C.P.E. Ce fonds intervient notamment dans l'aide au paiement des frais de pension, aux dépenses en fournitures etc. Toute demande est étudiée par la commission de fonds social, avec la plus grande discrétion.

### 6 – Bourses

A compter de cette année scolaire, il est proposé une étude systématique aux droits aux bourses nationales. Pour cela, vous devez compléter et signer une autorisation lors de votre inscription / réinscription au LP le Dolmen. **Merci de fournir une copie d'une pièce d'identité (Carte d'identité, Passeport), du Livret de famille et un RIB.**

### 7 – Certificats de scolarité

3 certificats de scolarité seront délivrés à partir de la mi septembre pour l'année. L'un d'eux est à joindre à la feuille jaune « déclaration de situation d'un enfant de moins de 20 ans » que vous devrez retourner signée à la Caisse d'Allocations Familiales. **Il est inutile d'apporter ce document de la CAF au lycée pour signature.**

**ATTENTION, aucun duplicata de ces certificats et des bulletins scolaires ne sera délivré, pensez à les numériser ou à faire des photocopies.**

A titre exceptionnel, les éventuelles copies demandées à l'établissement seront facturées.

Le Proviseur,

**Christophe COPIN**